



Direction des
Ressources Humaines

Arrêté n°011-2022

La Présidente de l'UBS arrête :

Article unique :

La composition de la commission ad-hoc de l'UBS pour le recrutement d'un enseignant contractuel du second degré – campagne 2022 est fixée comme suit :

| Poste à pourvoir | Commission |
|--|--|
| Enseignant Contractuel 2 nd degré « Mathématiques- Statistiques » IUT Vannes N° 0084 | <p>➤ Présidente : Nolwenn ROUDAUT, MCF et représentante de la direction de l'IUT</p> <p>Membres :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Sébastien LE GALL, VP CA-RH➤ Claire DUTOT-BELLOUARD MCF➤ Sébastien DONY, MCF➤ Benoit COSSON, PRAG |

Fait à Lorient, le 11 mars 2022

La Présidente,

Virginie DUPONT

Signé par : Virginie Dupont
Date : 17/03/2022
Qualité : La Présidente

